



LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

# ATTESTATION DE PRÉSENCE CONTINUE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

(Article L.122-2 du code de l'entrée et du séjour et du droit d'asile)

**UE**

(pour les ressortissants de l'Union européenne)

Je soussigné(e) Madame / Monsieur (nom et prénom) :

Nom :  épouse :  Prénom :

Date de naissance :

à :

domicilié(e) :

N° de téléphone portable :

titulaire du titre de séjour n° :

délivré par le préfet de :

certifie sur l'honneur ne pas avoir quitté le territoire français pendant deux années consécutives depuis l'acquisition de mon droit au séjour permanent.

**Attention toute fausse déclaration ou omission peut vous exposer à des poursuites pénales (article 441-7 du code pénal).**

Fait à

le (date)

Signature